



LCL PÉNURIE DE CARBURANTS & TRAVAIL À DISTANCE : OUI MAIS... NON !

CSEC exceptionnel du 25/10/2022

Suite à la demande faite par la CFDT d'appliquer l'article 3 de l'accord Télétravail stipulant "*qu'en cas de situation exceptionnelle, la Direction pourra décider unilatéralement de recourir au travail à distance*", la Direction a adressé, le 11 octobre, un message aux salariés qui n'a manifestement pas trouvé d'écho auprès de certains managers.

Problème de compréhension ou de communication ?

A la lecture de cette "Infos RH LCL", on peut s'interroger sur la réelle possibilité qui leur est laissée d'autoriser le travail à distance pour les salariés se trouvant dans l'incapacité de se rendre sur leur lieu de travail, faute de carburant.

Pourtant, même si cette dernière n'a pas souhaité recourir au travail à distance de manière générale, l'accord prévoit également que "*Dans le cadre de situations exceptionnelles individuelles, le salarié pourra être autorisé à exercer son travail à distance avec l'accord formel et préalable de sa hiérarchie*".

Force est de constater que la notion de situation exceptionnelle n'a pas été retenue par la Direction au vu, selon ses dires, du peu de problématiques remontées par les régions.

Pour la CFDT, cette situation démontre une volonté délibérée de la Direction de ne pas respecter certaines clauses de l'accord télétravail en vigueur chez LCL ainsi que sa mauvaise foi à ne pas le reconnaître.

Face à ces dérives, la CFDT a obtenu que la Direction adresse une communication plus claire à la communauté managers afin de rappeler les dispositions de l'accord.

Congés imposés pendant la pénurie, la CFDT a eu gain de cause

Certains salariés se sont vus obligés de poser des congés payés (ou sans solde pour ceux qui n'avaient plus de jours suffisants), s'ils n'étaient pas en mesure de se rendre sur site.

A la demande de la CFDT, la Direction s'est engagée à annuler les congés posés à tort durant cette situation exceptionnelle. Si vous êtes concernés, contactez vos élus CFDT.

Déblocage PEE : Amundi et LCL se renvoient la balle

Certains fonds ne sont toujours pas accessibles au déblocage exceptionnel octroyé par les pouvoirs publics.

Depuis 15 jours, la Direction nous confirme que la régularisation est en cours et renvoie le problème sur Amundi.

Pour la CFDT, il est urgent que les dysfonctionnements soient résolus afin que les salariés se trouvant dans la nécessité de débloquent des fonds puissent en disposer au plus tôt.



@CFDT_LCL